Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D27_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 27-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale (SPL) AQTA ENERGIES

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

La Commune est actionnaire de la SPL AQTA Energies, société publique locale régie notamment par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, immatriculée au RCS depuis le 19 avril 2024.
La SPL est administrée par un Conseil d'administration comprenant neuf sièges répartis comme suit :

- 8 sièges pour Auray Quiberon Terre Atlantique,
- 1 siège réservé à un représentant commun de l'assemblée spéciale conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT

Compte tenu du montant du capital qu'elle détient, la Commune ne dispose pas d'un représentant direct au Conseil d'administration.
Elle doit donc désigner un délégué au sein de l'assemblée spéciale. Cette assemblée spéciale désignera ensuite, conformément aux articles L. 1524-5 et R. 1524-2 du CGCT, son représentant commun au Conseil d'administration de la SPL.

Il est également nécessaire de désigner le représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de la SPL AQTA Energies.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il est donc proposé :

- D'approuver la désignation d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale de la SPL,
- D'autoriser le délégué ainsi désigné à l'assemblée spéciale à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL,
- D'approuver la désignation d'un représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D27_03_2026-DE

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant au sein de la SPL AQTA ENERGIES.

Il propose la candidature suivante :

- M. Erwan DELSAUT – Délégué à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation d'un délégué à l'assemblée spéciale de la SPL AQTA ENERGIES :

- M. Erwan DELSAUT

Autorise le délégué ainsi désigné à l'assemblée spéciale à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL,
Approuve à l'unanimité la désignation d'un délégué à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL AQTA ENERGIES :

- M. Erwan DELSAUT

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

